

<https://etab.ac-poitiers.fr/coll-latille/spip.php?article330> -



Urgent: bourses de collège

publié le 20/09/2019 - mis à jour le 29/09/2019

Démarches à réaliser avant le 04 octobre 2019

Sommaire :

- Pour faire une demande de bourses en ligne, il ne vous reste plus que 15 jours (jusqu'au 04 octobre). Mais comment faire ?

● Pour faire une demande de bourses en ligne, il ne vous reste plus que 15 jours (jusqu'au 04 octobre). Mais comment faire ?

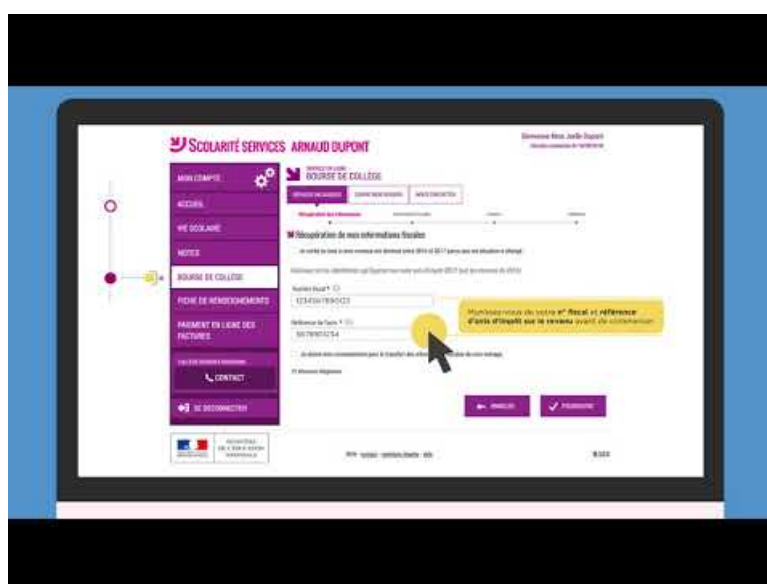
Les procédures sont maintenant toutes sur internet. Il suffit de se connecter sur l'Environnement Numérique de Travail du collège (<https://ent.ac-poitiers.fr/>) avec vos identifiants et mots de passe de responsables (parents ou tuteurs) afin de suivre la procédure sur les téléservices pas à pas.

Munissez vous de votre avis d'imposition de 2018 (revenus de 2017) et avec votre numéro de déclarant, les informations fiscales sont automatiquement récupérées.

Ce portail vous permet à présent de :

- de faire sa demande de bourse pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège,
- de fournir directement les données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- de fournir des précisions sur sa situation pour que la demande soit complète,
- de mettre à jour la fiche de renseignements administrative, pour l'élève et lui-même,
- de connaître dès le dépôt de la demande le montant de la bourse qu'il est susceptible de toucher,
- de suivre l'avancement de son dossier.

Voici un [tutoriel vidéo](#) de l'année dernière qui détaille toutes les démarches sur l'ENT/Scolarité Services :



Vidéo (Video Youtube)

D'autres pièces justificatives, selon votre situation familiale, pourront vous être demandées pour compléter le dossier.

Et surtout, si vous avez des questions, contactez le secrétariat du collège au 05 49 51 88 34.

